



Cowansville

GRANDIR - RAYONNER - PROSPÉRER

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES

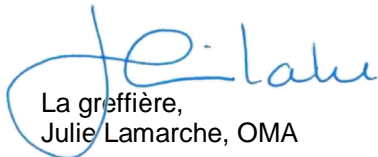
AVIS public est par la présente donné, par la soussignée, qu'à sa séance ordinaire du 7 juin 2022 à 19 h 30, en la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale, le conseil municipal de la Ville de Cowansville statuera sur la demande de dérogations mineures concernant les règlements de lotissement et de zonage, à savoir :

- Demande ayant pour objet de permettre pour l'immeuble portant le numéro de lot 3 355 698 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi, sis au 910 rue Principale, que la largeur minimale d'un des futurs lots, après subdivision, soit de 23,86 mètres alors que le règlement de lotissement en vigueur prévoit 30 mètres lorsque l'usage est commercial, public ou industriel avec bâtiment de type isolé; que la marge latérale ouest soit de 1,83 mètre alors que le règlement de zonage en vigueur prévoit 3,5 mètres minimum; que l'une des marges arrières soit de 1,22 mètre alors que le règlement de zonage en vigueur exige 3,0 mètres; et que la somme des marges latérales soit de 6,4 mètres alors que le règlement de zonage en vigueur exige 7,0 mètres minimum.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de ladite séance relativement à ces demandes.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c.A-19.1).

Donné à Cowansville, ce 4 mai 2022.



La greffière,
Julie Lamarche, OMA